



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 76546

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les modalités de mise en œuvre de la loi « LMNP Bouvard - Censi ». Un certain nombre de propriétaires ayant acquis un bien grâce au dispositif Scellier par l'intermédiaire de groupes privés ne perçoivent pas ou en très en retard leurs loyers. Pour certains d'entre eux, la situation ne cesse de se dégrader alors même qu'ils doivent rembourser des prêts contractés pour l'acquisition du logement. Elle lui demande de bien vouloir préciser quelles solutions peuvent être apportées pour répondre aux inquiétudes de ces propriétaires.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76546

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2123

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)